

Entreprises

RSE

Innovation

Nominations

Les grandes sagas industrielles

Economie

Fermeture brutale des piscines : seulement une question de coût de l'énergie ?

C'est une situation inédite et soudaine à laquelle sont confrontés nombre d'élus locaux : le coût d'exploitation de leurs piscines publiques flambe sous la pression de l'envolée des prix de l'énergie – notamment le gaz. Des solutions existent pour limiter la casse, mais peu sont applicables à très court terme...

Par **Joël CARASSIO** - Hier à 12:25 | mis à jour hier à 13:28 - Temps de lecture : 5 min



Une piscine publique coûte habituellement un millier d'euros par mètre carré et par an aux collectivités. Il s'agit d'équipements chers, structurellement déficitaires, et souvent anciens et vétustes : la crise des prix de l'énergie les frappe de plein fouet. Photo d'illustration Syspeo/SIPA

L'alerte est venue de la fermeture [par l'entreprise Vert-Marine d'une trentaine de piscines « publiques » dans tout le pays, lundi](#). Ces équipements sont habituellement gérés sous le régime de la délégation de service public par cette entreprise, privée :

« Les hausses du coût de l'énergie [...] ne nous permettent plus aujourd'hui de gérer les équipements de manière équilibrée économiquement et pérenne »

Vert Marine, dans un communiqué

Une fermeture brutale, inédite - et controversée : la colère gronde chez les élus locaux, qui dénoncent un « coup de pression » de l'exploitant, et le menacent de suites juridiques (lire par ailleurs).

Un budget décuplé

Vert-Marine, qui affiche un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros par an, se défend en invoquant un budget de l'énergie multiplié qui atteint... 100 millions d'euros. Intenable, selon eux. Les patinoires et autres gymnases sont, aussi, très exposés.

De fait, ces fermetures montrent concrètement les effets de la guerre en Ukraine et l'impact sur les prix des difficultés d'approvisionnement en gaz. Car les piscines publiques, pour leur grande majorité, sont chauffées au gaz.

Or à part les frais de personnel, qui pèsent pour 60% environ du budget, l'énergie est le principal poste de dépense de ces équipements, selon un rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), publié fin 2021.

A lire aussi

- **Deux centres aquatiques ferment leurs portes dans l'Ain**
- **Piscines fermées: la Fédération de natation veut leur réouverture « immédiate »**

 A Flourish chart

Voilà pour 2019 : 15% des dépenses de fonctionnement des piscines communales et près de 18% de celles des piscines intercommunales étaient consacrées à l'énergie - dont le chauffage. Avec des variations

selon le type d'équipement : plus il est grand et fourni, plus cette part augmente. A l'inverse, les « petites » structures découvertes, ouvertes seulement l'été, souffrent moins.

Des fermetures controversées, voire illicites ?

Les élus des collectivités qui ont confié la gestion de leurs équipements à Vert-Marine n'ont pas apprécié son coup de pression, c'est le moins qu'on puisse dire : ils n'ont été prévenus que vendredi soir de la fermeture de lundi.

« Pris au dépourvu », ils martèlent que cela aurait pu - et dû - se passer autrement. Dans « La Gazette », l'avocat Me Cyril Mallit estime que « on ne peut pas fermer comme ça, de façon unilatérale. Des discussions doivent être engagées entre les partenaires. Cela a été très bien fait durant la crise sanitaire. Car un délégataire a obligation d'assurer la continuité du service public ».

Aussi plusieurs collectivités imaginent déjà un recours juridique, voire la résiliation pure et simple du contrat pour faute. Encore faudra-t-il, ensuite, retrouver une solution pérenne, un autre délégataire. Ou passer en « régie municipale provisoire », comme a choisi de le faire la maire de Montauban, Brigitte Barrèges, en réquisitionnant le personnel.

A Limoges, un huissier est venu constater que le contrat n'était pas respecté et Vert Marine a été mis en demeure de rouvrir sans délai. A Rivesaltes, sous la pression, la puissance publique a

décidé de supporter 50% des coûts de l'énergie... pour pouvoir rouvrir mercredi.

Certaines communes ont fait le choix de réduire la température de l'eau, comme Echirolles (Isère) où l'eau des bassins a baissé de 1 à 2 degrés. Mais ce poste ne pèse « que » 30% des dépenses d'énergie : c'est surtout le chauffage de l'air intérieur qui coûte cher (60%). Les 10% restants correspondent à l'eau chaude sanitaire, notamment celle des douches.

Ouvertures réduites pour ne pas fermer

D'autres communes ont fait le choix de réduire leur amplitude d'ouverture. C'est le cas de l'agglomération du Pays de l'or, près de Montpellier : sa facture d'énergie ayant presque doublé, elle a choisi de fermer tous ses bassins un jour par semaine. D'autres ont réduit leurs horaires chaque jour.

Ces équipements sont souvent anciens, ce qui alourdit encore la facture : bâties à une époque d'abondance et peu soucieuse d'économies d'énergies, 55% des piscines publiques ont ouvert leurs portes avant 1984, et un tiers avant 1974, selon la Cour des comptes.

Environ un bassin sur 10 a moins de 20 ans...

Autrement dit, ils consomment une quantité démesurée d'énergie pour fonctionner normalement, 3000 kWh par mètre carré de plan d'eau, selon la filiale d'EDF Dalkia.

Des solutions existent, mais qui semblent difficiles à mettre en œuvre à très court terme. Et toutes ne consistent pas à construire un nouvel équipement en fermant l'ancien. Récupérer la chaleur des eaux évacuées, équiper le site de panneaux solaires, installer des pompes à chaleur ou encore revoir l'isolation des bâtiment et réduire les déperditions de chaleur font partie des pistes les plus intéressantes.

Choix douloureux en perspective

En attendant, les collectivités locales et les entreprises délégataires de service public devront faire face à des choix douloureux : fermer, même partiellement, leurs équipements, ou supporter une facture particulièrement lourde. Au-delà des loisirs, d'autres enjeux sont lourds : l'apprentissage de la natation est menacé, et certains coûts persistent, que la piscine soit ouverte ou non.

En moyenne, selon l'OFGL, le coût de fonctionnement moyen d'une piscine de collectivité est de 1073€/m²/an - habituellement. Ce chiffre est toutefois inférieur à 526€/m²/an pour un quart des communes, et dépasse 1643€ pour un autre quart - selon le type d'équipement. Un chiffre qui devrait exploser ces prochains mois, en particulier pour les grandes piscines couvertes et dotées de spas...

Après Vert-Marine, d'autres suivront-ils ? Certains en profitent déjà pour se démarquer, sans se montrer plus optimistes sur les coûts :

<< Sur le fond et l'ampleur du sujet, nous partageons la vision des patrons de Vert Marine >>

Gilles Sergent, proutident de Récréa, qui gère une centaine d'équipements

Et d'ajouter : « Nous vivons une augmentation colossale des coûts. La répercuter sur les prix aux usagers n'aurait pas de sens puisque nous arriverions à des tarifs d'entrée de 15 ou 20€ ! [Mais] nous ne mettrons pas les collectivités devant le fait accompli. Mais il va falloir tout de même que des décisions soient prises car nous ne pourrions pas attendre des mois », insiste-t-il [auprès de la Gazette des communes](#).

Economie

France - Monde

